



Acte notarié/travaux de rehaussement

Par **RUIZ**, le **16/06/2009** à **10:56**

Bonjour,

Mon ami et moi, souhaitons nous installer et à l'avenir nous marier sans contrat de mariage, pour le confort de la famille nous avons décidé de rehausser sa maison.... Je vais faire un prêt pour financer les travaux à hauteur de 70 000 euros, la valeur actuelle de la maison est de 220 000 euros (pour un crédit à rembourser de 100 000 euros), ma question est de savoir quel genre d'acte notarié je peux demander pour me protéger au maximum?